

Caen, le 4 octobre 2023

DIRECTION GENERALE

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Maire de Rouen
Hôtel de ville
2 place du Général-de-Gaulle
76000 Rouen

Objet : réponse à votre courrier du 2 octobre 2023

Monsieur le maire,

Suite à l'incendie qui a sinistré deux immeubles à Rouen le 30 septembre 2023, vous sollicitez officiellement l'ARS et l'Etat pour mettre en place dans les plus brefs délais un registre sanitaire, afin que soient répertoriées les personnes qui auraient été exposées aux fumées ou manipulé directement, sans précaution particulière, des débris ou des suies.

Je partage pleinement avec vous l'impératif de mobiliser tous les leviers à notre disposition pour assurer un suivi sanitaire efficace et protecteur de la population exposée, adapté à l'impact mesuré du sinistre sur le plan environnemental et du recours en soin.

C'est la raison pour laquelle j'ai d'emblée demandé à Santé publique France d'aller au-delà de sa doctrine habituelle et de maintenir pendant au moins un mois son dispositif de surveillance syndromique enclenché dès l'événement à partir du système Sursaud. En effet, même si les services d'urgence des établissements hospitaliers de Rouen et le Samu, dûment sollicités en ce sens par l'ARS, n'ont pas signalé depuis le 30 septembre 2023 d'activité supplémentaire en lien avec l'évènement, il me semble nécessaire d'apporter une précaution supplémentaire à la population et d'être en mesure de détecter tout signal d'impact sanitaire éventuel de l'incendie.

S'agissant des données environnementales, les analyses mises en œuvre tant par le service départemental d'incendie et de secours (mesures de gaz et poussières) que par Rouen Habitat (prélèvements de surface et d'air en amiante) pendant et suite à l'évènement participent pleinement à la réponse de santé publique. Les données dont j'ai pu avoir connaissance ne mettent pas à ce stade en évidence de contamination spécifique de l'environnement pour les paramètres d'intérêt.

S'agissant spécifiquement de l'amiante présent au sein des bâtiments, je note en particulier que les prélèvements de surface et d'air ne détectent pas d'amiante. Il est aussi relevé que Atmo a enregistré un pic en poussières fines sur sa station la plus proche à Petit Quevilly (max en moyenne horaire le 30 septembre 2023 à 21h à 56 µg/m³ en PM10 (poussières inférieures à 10 µm)) et 31 µg/m³ en PM2,5 (inférieures à 2,5 µm). Pour mémoire le seuil d'information/recommandation relatif à la pollution atmosphérique est fixé réglementairement à 50µg/m³ en moyenne journalière pour les PM10. Les équipes techniques d'Atmo Normandie indiquent avoir installé différents équipements de mesure le 02 octobre 2023, dont un analyseur à l'école élémentaire Pépinières Saint-Julien.

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

Pour autant, malgré cette absence de présence d'amiante dans l'environnement (sous réserve des nouvelles analyses à suivre, notamment autour du site de l'incendie au-delà du cône de dispersion), il convient effectivement d'être en mesure de repérer dans nos bases de données territorialisées l'émergence des pathologies liées à l'amiante. Pour cela, nous pouvons compter sur le fait que la principale pathologie dont le lien avec l'exposition à l'amiante est avéré, à savoir le mésothéliome, figure parmi les maladies à déclaration obligatoires auprès de l'ARS. Ceci signifie que la surveillance de l'incidence de cette pathologie, qui peut mettre des dizaines d'années à émerger, avec la difficulté inhérente de reconstitution des causalités, est bien assurée, notamment sur la zone impactée par l'incendie, par les organismes chargés de l'exploitation de ces données de santé publique.

En complément de ce suivi et par précaution supplémentaire, j'ai prévu de procéder à une action de sensibilisation spécifique des médecins, en particulier ceux exerçant dans le secteur et ceux prenant en charge les riverains, afin de les sensibiliser sur l'évènement et ses effets potentiels chez les personnes les plus exposées, en particulier de type post traumatiques, et les personnes souffrant de pathologies chroniques respiratoires. Cette sensibilisation, qui fera l'objet d'un suivi, est rendue possible par l'outil d'alerte des professionnels dont s'est spécifiquement doté l'ARS dans les suites de l'incendie Lubrizol.

Au total, comme vous pouvez le constater, la mobilisation envers le suivi sanitaire de la population concernée par l'incendie est d'emblée renforcée par précaution, en s'appuyant sur une utilisation la plus poussée possible des outils de droit commun, qui sont robustes et répondent efficacement aux enjeux de la situation. S'il n'apparaît pas justifié ou efficace, en l'état des éléments dont je dispose, de mettre en œuvre un registre épidémiologique spécifique de l'incendie, le suivi est néanmoins robuste et réactif, et nous poursuivrons notre engagement en ce sens.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,


Thomas DEROCHE

Copie :

- Monsieur **Jean-Benoît ALBERTINI**, Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
- Monsieur **Grégory EMERY**, Directeur général de la santé ;
- Madame **Caroline SEMAILLE**, Directrice générale de Santé publique France